



Offre d'emploi pour deux paysagistes concepteurs,  
Ouvert aux jeunes diplômés,  
2 postes

## Etude de cas en recherche-action Inscription paysagère d'ombrières agrivoltaïques innovantes en Occitanie

**Niveau :** Master en conception (paysagiste, architecte, urbanisme). Paysagistes DPLG et DEP prioritaires.

**Durée :** 6 mois, démarrage février 2022

**Conditions :** CDD. Rémunération, niveau ingénieur d'étude. Poste basé à l'ENSP, Potager du Roi, Versailles.

L'étude est soumise à une clause de confidentialité pour une durée de 10 ans que les chargés de missions devront s'engager à respecter.

**Candidature :** 2 postes. Possibilité de présenter une candidature groupée de deux concepteurs. CV, LM et book(s) **à envoyer avant le 21 janvier 2022** à Bertrand Folléa, responsable Chaire Paysage et Energie - [bfollea@gmail.com](mailto:bfollea@gmail.com) et [b.follea@ecole-paysage.fr](mailto:b.follea@ecole-paysage.fr)

### Présentation de la Chaire Paysage et Energie

Créée en 2015 à l'École nationale supérieure de paysage, la Chaire Paysage et Energie a pour objet de développer des compétences nouvelles et partagées et de permettre de faire travailler ensemble acteurs de la transition énergétique et professionnels du paysage. Elle déploie ses activités sur 4 axes : la formation, les études et recherches, la création et la capitalisation/diffusion de ses travaux.

### Contexte de la mission

TSE est spécialisée dans le domaine du développement et de l'exploitation de centrales photovoltaïques. Dans une perspective d'agrivoltaïsme, TSE est à l'initiative d'un projet de développement d'ombrières agrivoltaïques ayant vocation à être installées au-dessus de terrains cultivés ou d'élevage. Au regard de sa politique de développement durable, TSE a souhaité collaborer avec l'École nationale supérieure de paysage autour d'un projet de recherche action dans le domaine de l'agrivoltaïsme portant sur les enjeux paysagers liés à ses projets d'ombrières agrivoltaïques et notamment ses projets en développement dans les départements du Tarn-et-Garonne, du Lot et du Lot-et-Garonne.

## **Objectif de la mission**

Les ombrières de TSE n'ont pas encore fait l'objet de développement et vont donc constituer un paysage inédit, que la recherche doit permettre de qualifier et de décrire, mais aussi d'envisager de manière critique pour porter des pistes de solutions d'inscription dans le paysage et d'acceptation sociale. Le travail sera nourri par un recueil et une analyse des publications scientifiques relatives à l'agrivoltaïsme dans son rapport au paysage. L'expérimentation in situ d'un projet de développement sur un territoire multi-site d'Occitanie donnera lieu à une synthèse tirant les enseignements de la réflexion, notamment en termes de méthodologie et de définition des conditions de réussite.

L'expérimentation motrice de la recherche action portera sur trois échelles :

- le territoire (a minima l'ensemble des communes concernées par les Travaux et à définir en fonction des effets visuels potentiels des ombrières) : il s'agira dans un premier temps de caractériser les sites les plus favorables au déploiement des ombrières et *a contrario* exclure les sites présentant le plus d'enjeux, tenant compte à la fois des caractéristiques environnementales, paysagères, agronomiques et énergétiques et des acteurs identifiés ou à identifier par TSE et/ou l'Ecole nationale supérieure de paysage. L'implantation des ombrières étant tributaire de contraintes techniques et ayant fait l'objet d'une première évaluation des enjeux environnementaux, cette analyse portera sur les territoires incluant les sites potentiels pré-identifiés au préalable par TSE ;

- le site : il s'agira de mettre en place un outil de cohérence patrimoniale et paysagère permettant de regrouper plusieurs sites au sein d'une même unité, et ainsi de formuler des principes d'aménagement tant en termes de paysage, de foncier, d'agronomie et d'écologie, favorables à l'inscription harmonieuse des ombrières ;

- le lieu (la parcelle) : il s'agira, à l'échelle de la parcelle retenue pour l'implantation des ombrières, de détailler les mesures d'insertion prises pour faciliter la mise en œuvre des ombrières. Ce travail sera effectué sur les parcelles préalablement sécurisées et validées par TSE, sous réserve de la compatibilité des calendriers d'avancement.

## **Suivi**

Un comité de pilotage, composé a minima de TSE et l'Ecole nationale supérieure de paysage, suivra et validera les étapes :

- un comité d'initialisation en début d'étude (début de phase 1) : rencontre, cadrage, définition des contacts autorisés/privilégiés et calendrier.
- un comité intermédiaire (mi- phase 2) : résultats du diagnostic et des ateliers en cours
- un comité final de restitution (fin phase 3, 15 j avant la fin de l'étude)
- un comité optionnel en plus (si nécessaire) entre les phases 1 et 3.

Un enseignant-praticien de l'Ecole nationale supérieure de paysage accompagnera en compagnonnage les chargés de mission.

## **Résultats attendus**

Un rapport avec les données graphiques, et un résumé 4 pages

## **Calendrier**

**Phase 1 : diagnostic** du territoire, composition paysagère et premières orientations (2 mois ½)

- Relevés d'arpentage du site et du territoire

- Données géographiques, historiques, techniques et culturelles, issues de la bibliographie et d'éventuelles interviews
- Analyse des perceptions sociales via un questionnaire ou des entretiens
- Composition paysagère et premières orientations en cohérence avec les usages agricoles.

**Phase 2 : propositions détaillées** de mesures d'insertion paysagères (2 mois)

- Propositions d'éléments graphiques
- Préparation et animation d'un atelier de participation collaborative, qui pourra être décliné en différents focus thématiques suivant nécessité (urbanisme, mobilité, loisirs, ...) et de visites de sites.
- Orientations de projet.

**Phase 3 : finalisation**, mises en forme, présentation finale (1,5 mois)

- Composition paysagère, conditions de réussite
- Atelier participatif final
- Réajustements
- Intégration des avis du copil final